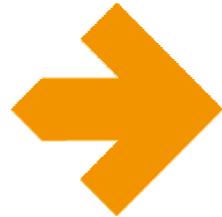




Réforme des rythmes scolaires

Réunions avec les élus du Morbihan
les 25 et 29 janvier 2013

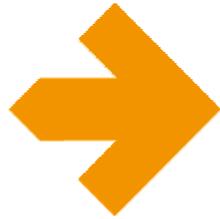




Des constats

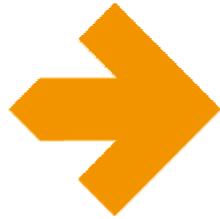
- des journées de classe plus longues que dans les autres pays européens,
- un nombre de jours de classe le plus faible des pays européens,
- une semaine plus courte que dans la plupart des pays européens,
- qui pénalisent les élèves les plus fragiles





Des ambitions

- Mieux apprendre et favoriser la réussite scolaire de tous
- Permettre d'accéder à des activités sportives, artistiques et culturelles pour
 - contribuer à développer la curiosité intellectuelle,
 - renforcer le plaisir d'apprendre et d'être à l'école



Des objectifs

Mieux répartir les heures d'enseignement sur la semaine

- Alléger la journée d'enseignement
- Repenser le temps de l'enfant :
 - dans sa globalité, scolaire et hors/scolaire
 - dans une cohérence d'ensemble au travers notamment d'un *projet éducatif territorial (PEDT)*



Une nouvelle semaine scolaire

- 24 heures d'enseignement
- sur 9 demi-journées
- lundi, mardi, jeudi , vendredi et mercredi matin
- dans le respect du calendrier scolaire national





➔ Une nouvelle journée de classe

- 5h30 d'enseignement maximum par jour
- 3h30 d'enseignement maximum par demi-journée
- une pause méridienne de 1h30 minimum
- un temps d'activités éducatives après la pause méridienne ou après la classe
facultatives pour les élèves
- aucun enfant sans solution de prise en charge avant 16h30



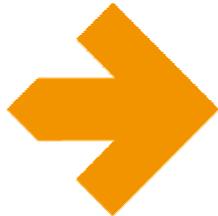
Les activités complémentaires

- Facultatives pour les élèves
- Les activités pédagogiques complémentaires
 - Organisées par les enseignants
- Les activités éducatives
 - Organisées par les collectivités



Schémas d'organisation possibles





Lundi

	9h	12h	13h30	14h15	16h30
Accueil	Enseignement	Pause méridienne	Activités	Enseignement	

Mardi

Accueil	Enseignement	Pause méridienne	Activités	Enseignement	
---------	--------------	------------------	-----------	--------------	--

Mercredi

Accueil	Enseignement				
---------	--------------	--	--	--	--

Jeudi

Accueil	Enseignement	Pause méridienne	Activités	Enseignement	
---------	--------------	------------------	-----------	--------------	--

Vendredi

Accueil	Enseignement	Pause méridienne	Activités	Enseignement	
---------	--------------	------------------	-----------	--------------	--





Lundi

	9h	12h	13h30	15h45	16h30
Accueil	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement		Activités

Mardi

Accueil	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement		Activités
---------	--------------	------------------	--------------	--	-----------

Mercredi

Accueil	Enseignement				
---------	--------------	--	--	--	--

Jeudi

Accueil	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement		Activités
---------	--------------	------------------	--------------	--	-----------

Vendredi

Accueil	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement		Activités
---------	--------------	------------------	--------------	--	-----------





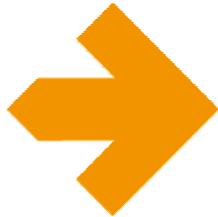
		8h45	12h	13h30	15h30	16h30
Lundi	Accueil	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Activités	
Mardi	Accueil	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Activités	
Mercredi	Accueil	Enseignement				
Jeudi	Accueil	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Activités	
Vendredi	Accueil	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Activités	





		8h45	12h	13h30	15h30	16h30
Lundi	Accueil	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement		Activités
Mardi	Accueil	Enseignement	Pause méridienne	Activités	Enseignement	
Mercredi	Accueil	Enseignement				
			11h45			
Jeudi	Accueil	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement		Activités
Vendredi	Accueil	Enseignement	Pause méridienne	Activités	Enseignement	





Les activités pédagogiques complémentaires

- dispensées par les enseignants
- en groupes restreints
- une aide pour les élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages

ou

- une aide au travail personnel ou une activité prévue par le projet d'école le cas échéant en lien avec le projet éducatif territorial
- la liste des élèves bénéficiant des activités pédagogiques complémentaires est dressée par le maître de chaque classe, après accord des parents





Le projet éducatif territorial, une politique locale partenariale

- C'est le cadre des activités périscolaires prolongeant le service public de l'éducation
- Qui associe à la collectivité territoriale l'ensemble des acteurs de l'éducation (Etat, associations, structures culturelles et sportives)
- Qui mobilise toutes les ressources d'un territoire
- Qui peut s'appuyer sur le PEL





Un taux d'encadrement des activités complémentaires aménagé

- 1 pour 18 enfants (élémentaire) contre 1 pour 14
- 1 pour 14 enfants (maternelle) contre 1 pour 10
- aménagement prévu dans le cadre d'un PEDT





Un fonds d'aide spécifique

- Pour 2013, aide composée de 2 éléments
 - part forfaitaire : 50 euros
 - part majorée : 40 euros pour les communes rurales ou urbaines éligibles à la DSU ou DSR « cible »
- Pour 2014

aide de 45 euros par élève pour les communes éligibles à la DSU ou DSR « cible », qu'elles aient ou non commencé en 2013



Calendrier de mise en œuvre

- rentrée **2013**
- rentrée **2014 par dérogation**

Les communes peuvent demander au DASEN le report de l'application du décret avant le 31 mars 2013

Une adresse mel spécifique est créée pour communiquer avec les maires :

rythmesscolaires56@ac-rennes.fr





Démarche



➤ Proposition

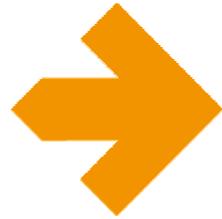
- soit du conseil d'école
- soit du maire ou du président de l'EPCI

➤ Avis de l'IEN

➤ Décision DASEN après examen du projet d'organisation et avis du maire pour assurer la cohérence et la faisabilité sur les territoires

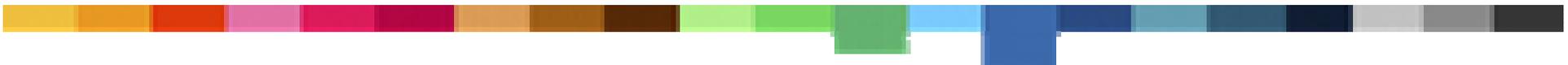
➤ Consultation du CDEN sur les projets d'organisation





Plan de travail

- Projet d'organisation de la semaine scolaire
- Conception de l'organisation générale des activités pédagogiques complémentaires
- Formalisation des projets éducatifs territoriaux





Une organisation du temps scolaire adaptée au territoire

- Un cadre national
- Des déclinaisons locales possibles
- Des dérogations possibles (samedi, durée journée et demi-journée) en lien avec le PEDT
- Le principe des 24h d'enseignement sur 9 demi-journées ne fera l'objet d'aucune dérogation



➔ Et pour l'enseignement privé ?

- Un décret d'organisation du temps scolaire qui concerne les élèves des écoles maternelles et élémentaires publiques
- Situation des écoles privées présentée par Monsieur le Directeur diocésain de l'enseignement catholique





Ressources pour l'élaboration des projets éducatifs territoriaux dans le Morbihan

- Outils disponibles :
 - Guide des politiques locales enfance jeunesse en Morbihan (charte),
 - Guide des temps périscolaires en Morbihan,
- Aides disponibles :
 - Equipes de circonscriptions de l'éducation nationale (expertise, suivi de la mise en œuvre)
 - Conseillers techniques de la CAF, de la DDCS



Accompagnement prévu

- 1 formation des coordonnateurs territoriaux des PLEJ, DGS des communes, directeurs d'écoles, conseillers pédagogiques sur les rythmes de vie de l'enfant, en mars 2013
- 3 réunions menées par le groupe départemental des PLEJ, sur les secteurs L, PY, V sur les thématiques : continuité éducative, contraintes, propositions d'aménagement, en mai 2013
- 1 journée des coordonnateurs des PLEJ et des CPC sur les rythmes le 18 juin 2013



<http://www.education.gouv.fr/cid66696/la-reforme-des-rythmes-a-l-ecole-primaire.html>



Merci de votre attention

